

**DÉCISION N° 2017-217 J**

**Le directeur de l'université de technologie de Compiègne,**

Vu le code de l'éducation, notamment l'article D711-2,

Vu les statuts de l'établissement,

Vu l'arrêté du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 12 janvier 2017 portant nomination de M. Philippe Courtier aux fonctions de directeur de l'UTC à compter du 1<sup>er</sup> février 2017,

**DÉCIDE**

**Article unique :**

En son absence, M. Philippe Courtier donne délégation à Mme Nathalie Van Schoor, directrice générale des services, pour signer les procès-verbaux portant proclamation des résultats dans le cadre des élections universitaires et professionnelles du 21 au 23 novembre 2017.

Le directeur de l'UTC,

Philippe Courtier

*original : service des affaires générales et juridiques*

*copies : présidence  
rectorat*

*diffusion : Générale  
Internet – rubrique « actes réglementaires »*

**Service des  
affaires générales et juridiques**  
Aurélie Germonprez  
☎ 03-44-23-73-76  
✉ [aurelie.germonprez@utc.fr](mailto:aurelie.germonprez@utc.fr)

Université de Technologie  
de Compiègne

Centre Pierre Guillaumat  
BP 60319  
Rue du Docteur Schweitzer  
60203 Compiègne cedex - France

tél. +33 (03) 44 23 44 23  
[www.utc.fr](http://www.utc.fr)